



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
08.07.2009 Bulletin 2009/28

(51) Int Cl.:
B68B 1/02 (2006.01) **B68B 1/04 (2006.01)**
B68B 5/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08300285.7**

(22) Date de dépôt: **24.12.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT
RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(72) Inventeurs:
• **Lenrouilly, Xavier**
17100 Saintes (FR)
• **Guiberteau, Thierry**
17200 Royan (FR)

(30) Priorité: **03.01.2008 FR 0850032**

(74) Mandataire: **Herrburger, Pierre**
Cabinet Pierre Herrburger
115, boulevard Haussmann
F-75008 Paris (FR)

(71) Demandeur: **Antares Sellier France**
17100 Saintes (FR)

(54) **Elément de harnachement**

(57) Elément de harnachement comprenant différents liens reliés en au moins un élément de jonction par des extrémités à oeillet.

L'élément de jonction est une coque en forme de pièce aplatie en deux parties (210) (un dessus, un des-

sous) destinées à être assemblées entre elles et aux extrémités des liens.

Les deux parties délimitent la cavité de l'élément de jonction, munie de points de fixation (231-233) pour les extrémités des liens.

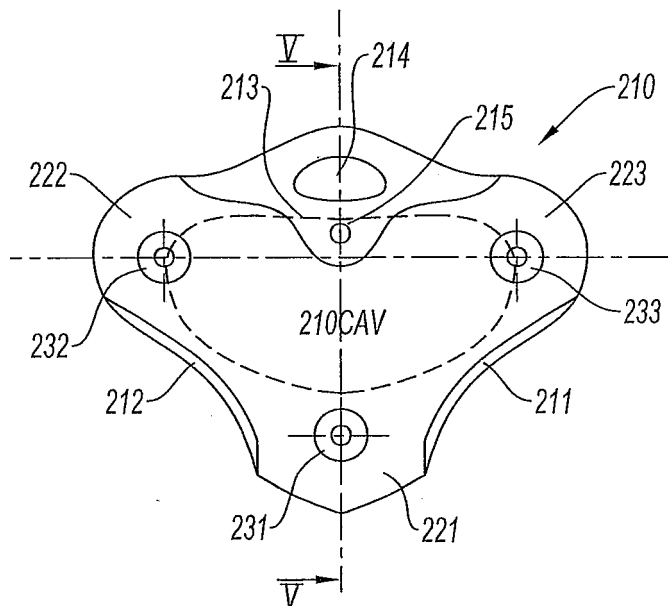


Fig. 5A

Description

Domaine de l'invention

[0001] La présente invention concerne un élément de harnachement comprenant différents liens reliés en au moins un point de jonction.

Etat de la technique

[0002] L'élément de harnachement tel qu'un collier de chasse, une bride ou un bridon sont des équipements traditionnels, connus.

[0003] Les figures 1 à 3 montrent de tels éléments de harnachement 1, 2, 3, connus.

[0004] Selon la figure 1, un collier de chasse 1 selon l'état de la technique se compose d'un anneau 10 fermé en acier à la jonction de trois liens en cuir formant les colliers 11, 12 et la fausse martingale 13 dont les extrémités sont munies d'attaches ou sont elles-mêmes réunies pour passer autour de l'encolure du cheval et être fixées par deux éléments à la selle et retenir celles-ci en position avant ainsi qu'un élément de liaison relié à la sangle de la selle.

[0005] Les figures 2 et 3 montrent une bride 2 et un bridon 3 selon l'état de la technique. En fait ces figures montrent la moitié gauche de ces éléments de harnachement, la moitié droite étant symétrique.

[0006] La bride 2 de la figure 2 se compose d'une tête 21, d'un frontal 22, d'un montant de bride 23 et d'un montant de filet 24 ainsi qu'une sous-gorge 25 se réunissant de chaque côté en un point d'assemblage 20 entouré d'un cercle. Ces différents éléments sont également reliés au mors de filet et au mors de bride portant respectivement les rênes de filet et les rênes de bride non représentées.

[0007] La figure 3 montre un bridon 3 qui correspond à une réalisation plus simple que la bride puisqu'il n'y a que le montant de filet 23 et un montant de muserolle 30 en plus de la tête 21, du frontal 32 et la sous-gorge 35.

[0008] Ces différents éléments sont assemblés en un point d'assemblage 30 à droite et un point d'assemblage à gauche comme cela est entouré par un cercle. En réalité, ce sont les deux extrémités du frontal qui lient la tête, la sous gorge et les montants de bride, filet et muserolle.

[0009] Les éléments de harnachement traditionnels 1, 2, 3 ont l'inconvénient d'être d'une structure figée qui ne peut être ni corrigée ni modifiée ou du moins la seule modification concerne le réglage des sangles de chacun de ces équipements. Comme autres inconvénients et non des moindres, il y a l'épaisseur de l'ensemble, sa complexité, son manque de modularité.

But de l'invention

[0010] La présente invention a pour but de développer un élément de harnachement tel qu'un collier de chasse

ou une bride ou encore un bridon permettant au cavalier de le modifier en fonction des besoins pour le transformer de bride en bridon ou inversement, changer de type de muserolle, remplacer un élément éventuellement abîmé, changer de taille de montant pour un cheval plus petit ou plus grand, adapter un même bridon/bride à plusieurs chevaux.

Exposé et avantages de l'invention

[0011] A cet effet, la présente invention concerne un élément de harnachement du type défini ci-dessus caractérisé en ce que

- 15 - les liens (montants de filet, muserolle, tête... ou inter-ars et montants de collier de chasse) ont des extrémités à oeillet pour être assemblées à un élément de jonction,
- l'élément de jonction est une coque en forme de pièce aplatie en deux parties un dessus, un dessous) destinées à être assemblées entre elles et aux extrémités des liens,
- 20 - les deux parties délimitent la cavité de l'élément de jonction, munie de points de fixation pour les extrémités des liens.

L'élément de jonction permet de réunir de façon démontable simplement, les éléments du collier de chasse de la bride ou du bridon permettant à l'utilisateur de transformer un élément de harnachement en un autre, c'est-à-dire un bridon en bride, ou de passer d'une taille à une autre, ou de changer facilement un élément cassé.

Les éléments de jonctions peuvent également avoir des tailles différentes selon les chevaux à équiper. L'utilisateur pourra modifier l'élément de harnachement par le remplacement d'un lien ou de l'élément de jonction en fonction des nouveaux besoins.

De manière particulièrement avantageuse, dans la coque formée de deux parties,

- 30 - chaque partie a un fond entouré d'un bord,
- les bords des deux parties de forme homologue, sont destinés à se rejoindre et à s'appuyer l'un contre l'autre,
- l'intérieur de la cavité est occupé par des chevilles formant des points d'accrochage des extrémités des liens,
- 35 - le bord est interrompu en regard des points d'accrochage pour le passage des liens.

Cette forme de réalisation de l'élément de jonction permet d'assurer une excellente finition au produit tout en conservant le caractère modifiable et interchangeable des éléments.

Les liens réunis au niveau de l'élément de jonction sont parfaitement tenus en place et permettent de transmettre efficacement les efforts.

Suivant une autre caractéristique avantageuse, les chevilles sont solidaires de l'une des parties et s'appuient contre l'autre partie pour maintenir les deux

parties écartées et recevoir chacune, l'extrémité d'un lien muni d'un oeillet.

Ces chevilles permettent une bonne tenue de l'extrémité des liens préparés avec un oeillet pour bien s'engager et se maintenir sur chaque cheville. Cette caractéristique est particulièrement intéressante si l'une des parties comporte des perçages et l'autre des taraudages pour recevoir les vis d'assemblage et notamment si les taraudages sont réalisés dans les chevilles. Cela permet d'assembler les deux parties de la coque au niveau des points d'assemblage de façon à transmettre les efforts à l'ensemble de la coque.

Suivant une autre caractéristique, les trous de vis sont fraisés et les vis sont à tête fraisée, les trous fraisés étant réalisés dans le fond de la coque et les taraudages sont borgnes.

Cela permet d'utiliser des vis à tête fraisée qui s'encastrant dans les logements et épousent la surface de la partie de la coque.

Suivant une autre caractéristique avantageuse, en regard des chevilles d'une partie, l'autre partie comporte des évidements recevant l'extrémité des chevilles.

Ce moyen de positionnement des extrémités des chevilles permet de bien retenir les chevilles une fois que les deux parties de la coque sont assemblées, surtout dans le cas où toutes les chevilles ne sont pas munies d'un taraudage et ne sont fixées par vis à l'autre partie de la coque, comme cela est le cas notamment pour l'élément de jonction d'une bride ou d'un bridon à cause du nombre de points de fixation pour les différents liens.

L'invention concerne un élément de harnachement tel qu'un collier de chasse et dans cet élément de harnachement, la coque a une forme globalement trilobée dont les branches correspondent aux extrémités des sangles assemblées à la coque. Ces sangles sont munies avantageusement d'enchappes en cuir.

Suivant une autre caractéristique, l'invention concerne également un élément de harnachement en forme de bride ou de bridon comprenant deux coques ayant chacune

- deux chevilles de tête, de
- une cheville de frontal,
- une cheville de bridon car on transforme le bridon en bride en remplaçant le montant simple du filet par un montant double pour tenir les deux mors :filet et bride,
- une cheville de montant de filet que l'on peut remplacer par un montant double pour la bride,
- une cheville de sous-gorge.

[0012] Les coques des éléments de harnachement selon l'invention sont avantageusement réalisées en matière plastique et notamment en matière plastique renforcée, chargée de fibre. Ces éléments peuvent recevoir

des éléments de décoration tels que par exemple des plaques d'identification ou des plaques nominales et notamment des autocollants personnalisés aux couleurs de l'écurie du cavalier ou de son pays.

Dessins

[0013] La présente invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 montre un collier de chasse, connu,
- la figure 2 montre une bride connue,
- la figure 3 montre un bridon connu,
- la figure 4 montre une vue partielle d'un collier de chasse selon l'invention mis en place sur un cheval,
- la figure 5 dans ses parties A, B et C et la figure 6 dans ses parties A et B montrent différentes vues de la coque de l'élément d'assemblage d'un collier de chasse selon l'invention, à savoir :

* la figure 5A est une vue du côté intérieur de la partie formant le dessus de la coque,

* la figure 5B est une vue de la face extérieure du dessus de la coque,

* la figure 5C est une vue en coupe selon W de la figure 5A,

- la figure 6A est une vue du côté intérieur du dessous,
- la figure 6B est une vue de la face extérieure du dessous,
- la figure 7 est une vue de face de l'élément de jonction montrant la tranche de cet élément,
- les figures 8A, 8B, 8C montrent respectivement l'élément d'assemblage du collier de chasse avec les enchappes partant de cet élément,

* la figure 8A est une vue de dessus de l'élément d'assemblage,

* la figure 8B est une vue de dessous de l'élément de la figure 8A,

* la figure 8C montre l'intérieur du dessus de l'élément d'assemblage du collier de chasse avec la mise en place des échappes portées par les liens du collier de chasse,

- la figure 9A montre une bride selon l'invention,
- la figure 9B montre un bridon selon l'invention,
- la figure 10 montre le côté intérieur du dessus de l'élément d'assemblage d'une bride ou d'un bridon selon l'invention,
- la figure 11 est une vue du côté intérieur du dessous de l'élément d'assemblage d'une bride ou d'un bridon,
- la figure 12 est une vue de face de l'élément d'assemblage formé du dessous et du dessus selon les figures 10 et 11,
- la figure 13 montre une vue de dessous de l'élément

d'assemblage de la figure 11 après mise en place des vis.

Description de modes de réalisation de l'invention

[0014] Selon les figures 4 à 13, l'invention concerne un élément de harnachement 100, 300, 500 composé d'une ou plusieurs pièces de jonction 200, 400 reliant les différents liens, tels qu'un collier de chasse 100, une bride 300 ou un bridon 500.

[0015] La pièce de jonction 200, 400 se compose d'une coque en deux parties moulées 210, 250 ; 410, 450 formant un dessus et un dessous, munies de bords délimitant une cavité, les deux parties étant assemblées avec leurs bords formant des passages pour les liens ; l'une des parties 210, 450 au moins comporte des chevilles 231, 233 ; 471, 486 s'appuyant contre l'autre partie 250, 410 pour maintenir les deux parties écartées et recevoir chacune un lien dont l'extrémité munie d'un oeillet est enfilée sur une cheville. Les deux parties de la coque ont l'une, des perçages et l'autre des taraudages pour recevoir des vis d'assemblage maintenant réunies les deux parties de la coque.

[0016] La coque est réalisée de préférence par moulage en une matière plastique, notamment renforcée.

[0017] Un premier exemple d'un élément de harnachement constituant un collier de chasse 100 sera décrit ci-après, installé sur un cheval (figure 4).

[0018] Cet élément de harnachement 100 se compose d'une pièce de jonction en forme de coque 200 reliée à trois sangles 101 (inter-ars), 102 (branche droite), 103 (branche gauche), les autres parties du collier de chasse n'étant pas représentées (figures 5A-8C).

[0019] La coque 200 se compose de deux parties 210, 250 réunies selon la surface de jonction plane ou légèrement courbe, un dessus (210) et un dessous (250) ou une partie avant et une partie arrière, lorsque la pièce de jonction est installée.

[0020] La première partie 210 représentée en position renversée à la figure 5A a une forme globalement triangulaire dont les cotés constituent des bords 211, 212, 213 délimitant une cavité 210 CAV ouverte aux trois sommets du triangle.

[0021] Les bords délimitent ainsi des couloirs 221, 222, 223 débouchant au niveau des sommets de cette forme triangulaire. Au milieu de ces couloirs, il y a des points de fixation 231, 232, 233 constitués par des chevilles de section circulaire ayant une hauteur correspondant sensiblement à la hauteur de la cavité formée par la coque 200 lorsque les deux parties 210, 250 sont assemblées. Ces chevilles 231, 232, 233 reçoivent chacune l'extrémité d'un lien 101, 102, 103 munie d'un oeillet de section correspondant à celle de la cheville 231, 232, 233 pour y être accrochée.

[0022] Le côté supérieur 213 de cette forme triangulaire est muni d'un passage 214 auquel on accroche d'autres éléments constituant un collier de chasse, comme une fourche de martingale.

[0023] La figure 5B montre la face extérieure 210E de la première partie 210, la face intérieure 210I étant celle apparaissant à la figure 5A.

[0024] La face 210E présente un creux 201 de forme sensiblement elliptique, qui peut recevoir un médaillon ou un élément décoratif tels que des autocollants personnalisés aux couleurs de l'écurie du cavalier ou de son pays/ personnalisation du matériel.

[0025] La deuxième partie 250 de l'élément de jonction 200 représentée aux figures 6A, 6B et 8C est de forme triangulaire identique par symétrie à celle de la première partie.

[0026] La cavité 250 CAV de cette deuxième partie 250 est bordée comme la première, par des côtés 261, 262, 263 correspondant aux côtés du triangle dans des positions homologues à celles des côtés 211, 212, 213 de la première partie 210.

[0027] A l'emplacement homologue des chevilles 231, 232, 233 lorsque les deux parties 210, 250 sont assemblées, dans les couloirs 271, 272, 273 entre les côtés 261, 262, 263 il y a des surfaces d'appui 281, 282, 283 éventuellement bordées par une légère collerette ou venant en creux, de manière à retenir par une liaison par la forme, l'extrémité des chevilles 231, 232, 233 de la première partie 210.

[0028] Les couloirs 271, 272, 273 subsistant entre les bords débouchent au niveau des sommets et complètent la forme des couloirs 221, 222, 223 de la première partie 210, comme cela apparaît également dans la vue de face de la figure 7.

[0029] La face extérieure 250E de la seconde partie 250 (figure 6B), comporte des perçages 291, 292, 293 avec des avant-trous coniques pour recevoir des vis à tête fraisée. Ces perçages sont coaxiaux aux taraudages réalisés dans les chevilles (231, 232, 233) de la première partie, ce qui permet d'assembler les deux parties par vissage. En fait, les taraudages sont réalisés dans des inserts métalliques intégrés aux chevilles. Les têtes de vis étant vissées à partir de la face arrière 250E de la deuxième partie 250 et les taraudages des chevilles 231, 232, 233 de la première partie n'étant pas débouchants, les organes de liaison n'apparaissent pas sur la face avant de l'élément de jonction 200 c'est-à-dire la face avant 210E de la première partie 210.

[0030] Pour des raisons d'esthétique, il est intéressant que les chevilles formant les cheminées recevant les vis d'assemblage soient portées par le côté intérieur de la partie formant le dessus. L'assemblage par les vis renforce les chevilles 231, 232, 233 devenant ainsi solidaires des deux parties 210, 250 et formant les points d'accrochage des liens dans la coque de chaque côté de l'ouverture par laquelle passe un lien.

[0031] Cette fixation des sangles 101, 102, 103 est importante pour le collier de chasse car elle permet de transmettre d'éventuels efforts importants exercés sur les sangles.

[0032] La partie 250 comporte un passage 264 pour compléter le passage 214 de la partie 210.

[0033] L'assemblage est complété par une quatrième vis placée dans un perçage 255 sous le passage 264 du troisième côté 263 de cette forme triangulaire et venant dans un taraudage 215 en position homologue de la première partie 210.

[0034] La surface de contact SC entre les deux parties 210, 250 de l'élément de jonction constituée par la surface du dessus de chacun des bords se situe dans une surface de jonction plane ou légèrement incurvée comme à la figure 7 qui montre l'ouverture 221, 271 centrale et les ouvertures latérales 222, 272 ; 223, 273 de l'élément de jonction 200 une fois assemblé.

[0035] Les figures 8A-8C montrent la mise en place des sangles 101, 102, 103 du collier de chasse, représentées par les extrémités 111, 112, 113 de ces sangles constituées par des enchappes en cuir. Ces enchappes s'emmanchent sur les chevilles de la première partie de l'élément de jonction par les oeilletons et après mise en place, on referme l'élément de jonction en plaçant la deuxième partie et en solidarissant à l'aide des vis.

[0036] La figure 8A montre la disposition des enchappes par rapport à l'élément de jonction en vue de dessus.

[0037] La figure 8B le montre en vue de dessous ou vu de la face arrière.

[0038] La figure 8C montre le positionnement des enchappes dans les couloirs délimités par les bords.

[0039] Les figures 9A-13 montrent un second mode de réalisation d'un élément de harnachement selon l'invention constitué par une bride 300 (figure 9A) ou un bridon 500 (figure 9B).

[0040] Cet élément de harnachement dans ses deux versions 300, 500 se compose de liens constitués par le frontal 401, la têtière 402, la sous-gorge 403, le montant de filet 404, le montant de bride 405, munis d'extrémités d'accrochage et reliés par un élément de jonction 400, de chaque côté.

[0041] L'élément de jonction en forme de coque 400 composé de deux parties, un dessus 410 (figure 10) et un dessous 450 (figure 11), a une forme arrondie allongée sensiblement elliptique et les deux parties se rejoignent suivant une surface de jonction plane SJ ou éventuellement légèrement cintrée.

[0042] Chacune des parties 410, 450 est munie d'un bord discontinu 421, 425 ; 461, 465, constituant la surface d'appui périphérique des deux parties laissant des ouvertures non référencées pour ne pas compliquer le dessin.

[0043] L'une (450) des parties, de préférence le dessous, comporte des chevilles 481-486 en saillie de son fond ainsi que deux perçages 487, 488 pour des vis d'assemblage.

[0044] Les quatre chevilles 483-486 près du bord inférieur reçoivent respectivement le frontal, (483), la sous-gorge (484), le montant de filet (485), le montant de musserolle (486) et le frontal. Ces différents liens venant dans les ouvertures respectives, délimitées par les bords interrompus des deux parties 410, 450 de la coque 400.

[0045] L'autre partie, le dessus 410, comporte des em-

placements 431-436 pour recevoir l'extrémité des chevilles 481-486. Ces emplacements sont entourés par un léger bord en relief pour bien positionner l'extrémité des chevilles et les soutenir lorsque les deux parties 410, 450 sont assemblées.

[0046] Le dessus 410 comporte également deux cheminées taraudées 437, 438, dans une position homologue aux perçages fraisés 487, 488 du dessous 450 de façon à permettre l'assemblage des deux parties par des vis introduites par la face arrière du dessous et se logeant dans les taraudages 437, 438 du dessus.

[0047] Pour faciliter la mise en place de l'extrémité des liens munis des oeilletons sur les chevilles, ces chevilles sont prévues sur la face intérieure du dessous et les cheminées de vissage sont prévues sur la face intérieure du dessus.

[0048] Les bords des deux parties 410, 450 sont dans des positions homologues de façon à former une fois les deux parties assemblées, des ouvertures comme cela apparaît à la figure 12.

[0049] La figure 13 montre la réunion des deux parties formant l'élément de jonction 400 de la bride ou du bridon après la mise en place des vis solidarissant l'assemblage, dans les orifices fraisés 487, 488 de la face arrière du dessous de l'élément de jonction. Le dessus a le même aspect que le dessous sauf qu'il n'y a pas de vis apparentes.

[0050] L'invention a été décrite, appliquée au bridon, à la bride et au collier de chasse ; mais elle peut être adaptée à d'autres matériels concernant l'équitation.

Revendications

1. Élément de harnachement comprenant différents liens reliés en au moins un point de jonction, caractérisée en ce que

- les liens (101-103 ; 401-405) ont des extrémités à oeillet pour être assemblées à un élément de jonction (100, 300) ,
- l'élément de jonction (200, 400) est une coque en forme de pièce aplatée en deux parties (210, 250 ; 410, 450) un dessus, un dessous) destinées à être assemblées entre elles et aux extrémités des liens,
- les deux parties délimitent la cavité de l'élément de jonction, munie de points de fixation (231-233 ; 481-486) pour les extrémités des liens.

2. Élément de harnachement selon la revendication 1, caractérisé en ce que dans la coque (200, 400) formée de deux parties (210, 250 ; 410, 450),

- chaque partie a un fond entouré d'un bord (211-213 ; 261-263 ; 421-425 ; 461-465) ,

- les bords des deux parties de forme homologue, sont destinés à se rejoindre et à s'appuyer l'un contre l'autre,
 - l'intérieur de la cavité est occupé par des chevilles (231-233 ; 481-486) formant des points d'accrochage des extrémités des liens,
 - le bord est interrompu en regard des points d'accrochage pour le passage des liens.
- 5
3. Elément de harnachement selon la revendication 2, 10
caractérisé en ce que
 les chevilles (231-233 ; 472-486) sont solidaires de l'une des parties (210, 450) et s'appuient contre l'autre partie pour maintenir les deux parties écartées et recevoir chacune, l'extrémité d'un lien muni d'un oeillet.
- 15
4. Elément de harnachement selon la revendication 2, 20
caractérisé en ce que
 l'une (250, 450) des parties comporte des perçages et l'autre des taraudages, notamment constitué par des inserts métalliques taraudés (281-83 ; 291-293 ; 437, 438 ; 487, 488) pour recevoir des vis d'assemblage.
- 25
5. Elément de harnachement selon la revendication 4, 30
caractérisé en ce que
 les taraudages sont réalisés dans les chevilles (231-233).
- 35
6. Elément de harnachement selon la revendication 1, 40
caractérisé en ce que
 les trous de vis sont fraisés et les vis sont à tête fraisée, les trous fraisés étant réalisés dans le fond de la coque et les taraudages sont des taraudages borgnes.
- 45
7. Elément de harnachement selon la revendication 2, 50
caractérisé en ce que
 en regard des chevilles d'une partie (210), l'autre partie (250) comporte des évidements (281-283) recevant l'extrémité des chevilles.
- 55
8. Elément de harnachement selon la revendication 1, en forme de collier de chasse, 60
caractérisé en ce que
 la coque (100) a une forme globalement trilobée dont les branches correspondent aux extrémités des sangles (101-103) assemblées dans la coque.
- 65
9. Elément de harnachement selon la revendication 1, en forme de bride/bridon, 70
caractérisé par
 deux coques (400) comportant chacune
- 75
- deux chevilles de tête, de
 - une cheville de frontal,
 - une cheville de bridon recevant la bride,

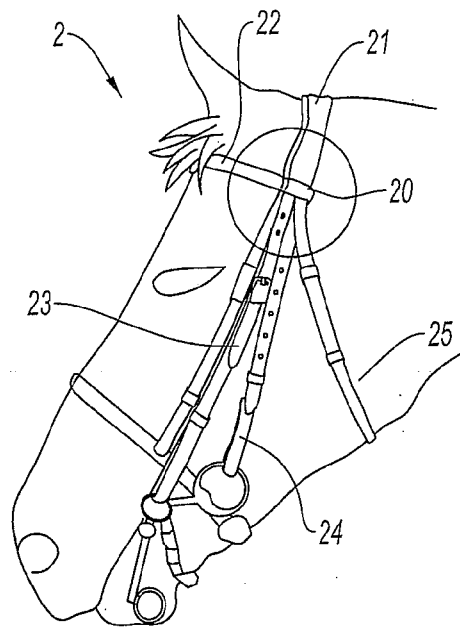


Fig. 2

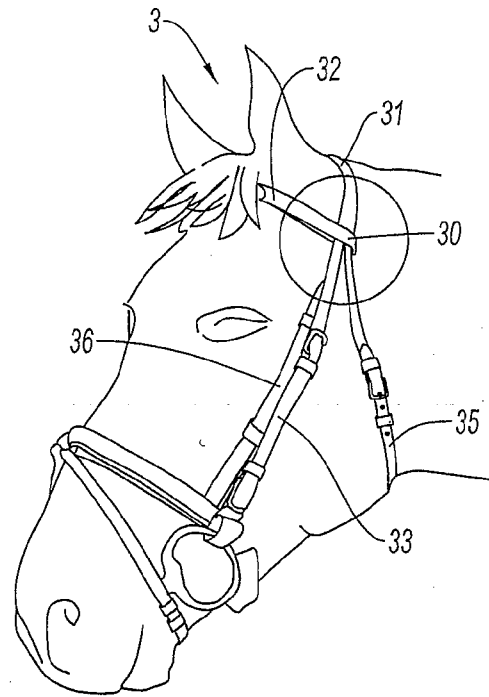


Fig. 3

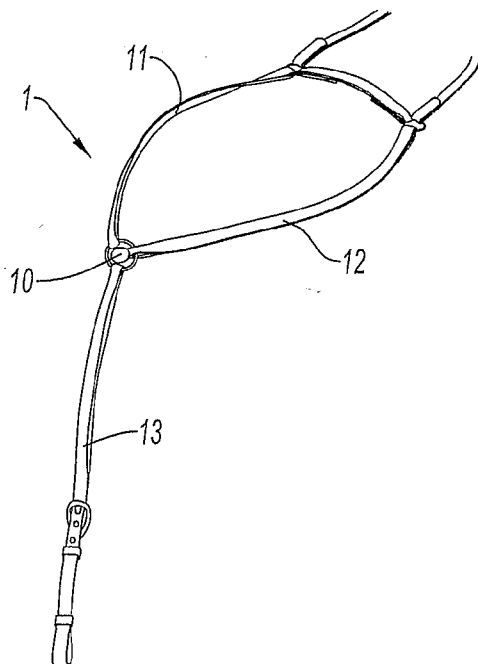


Fig. 1

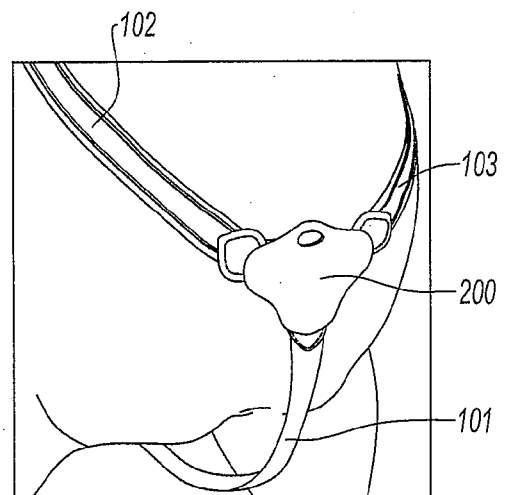


Fig. 4

Fig. 7

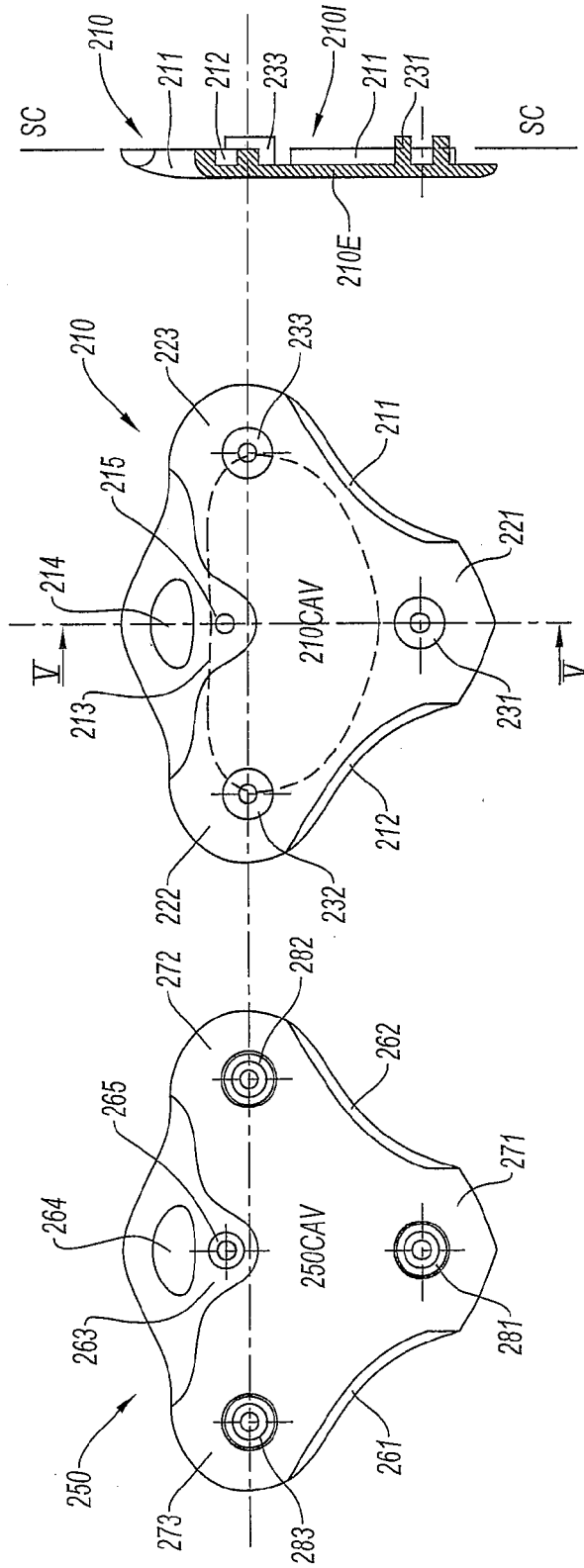
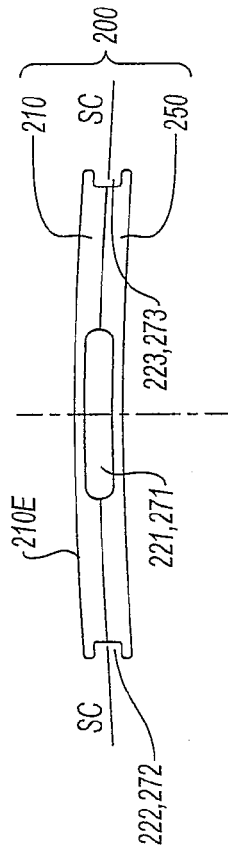


Fig. 6A

Fig. 5A

Fig. 5C

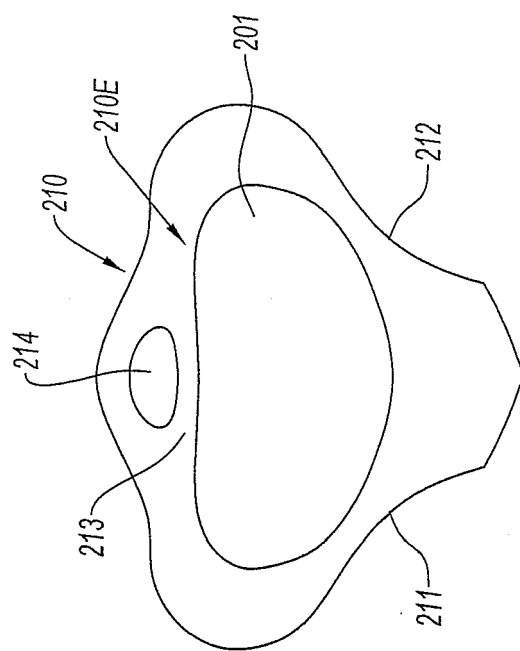


Fig. 5B

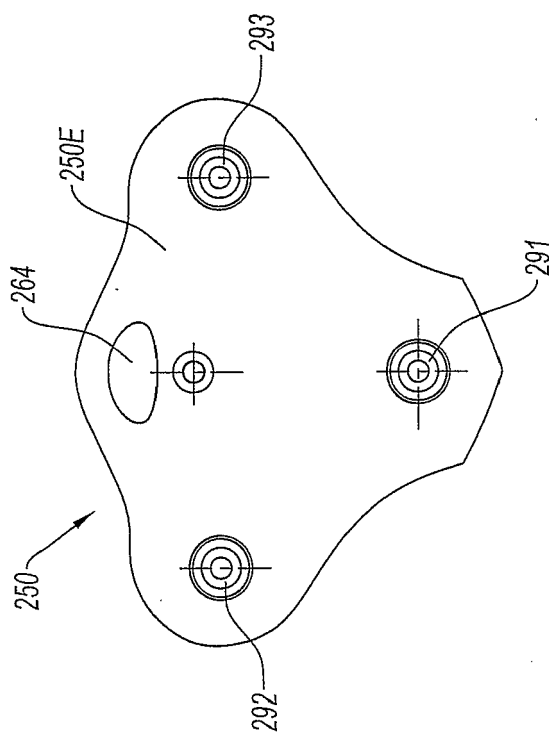


Fig. 6B

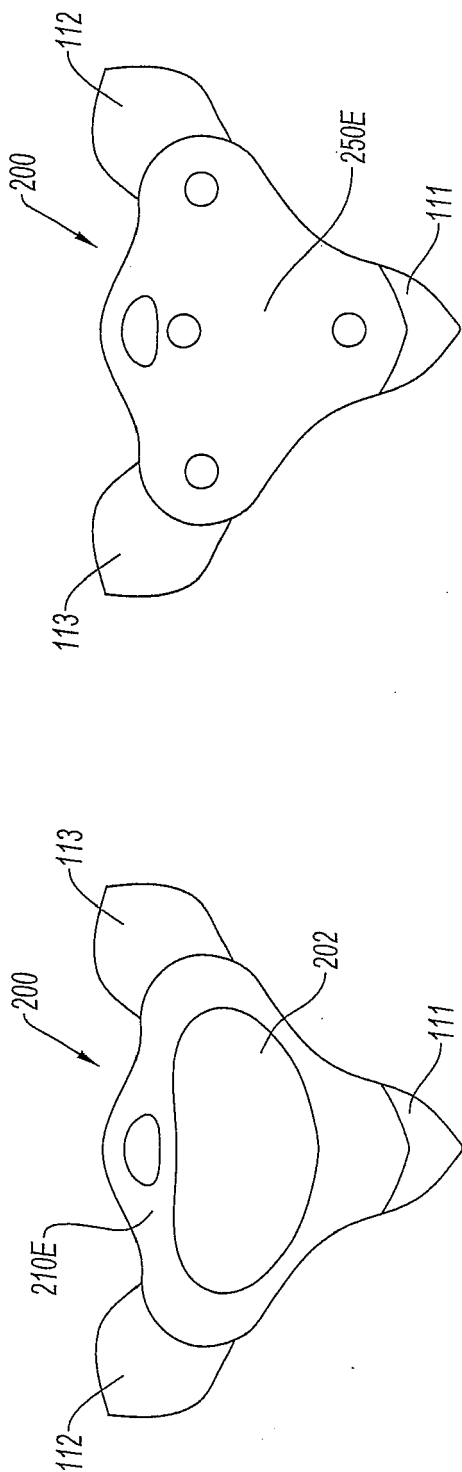


Fig. 8B

Fig. 8A

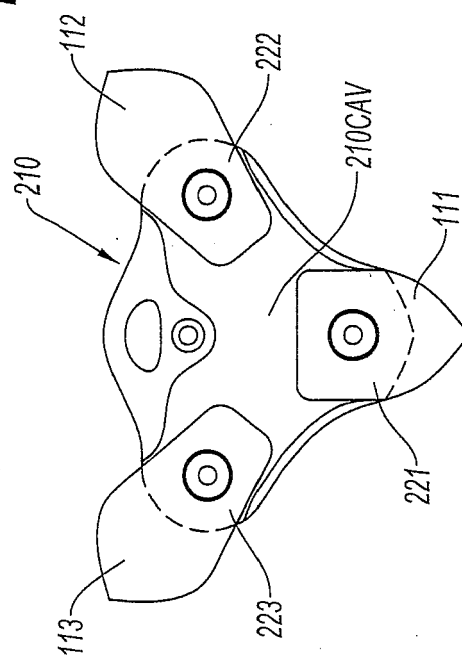


Fig. 8C

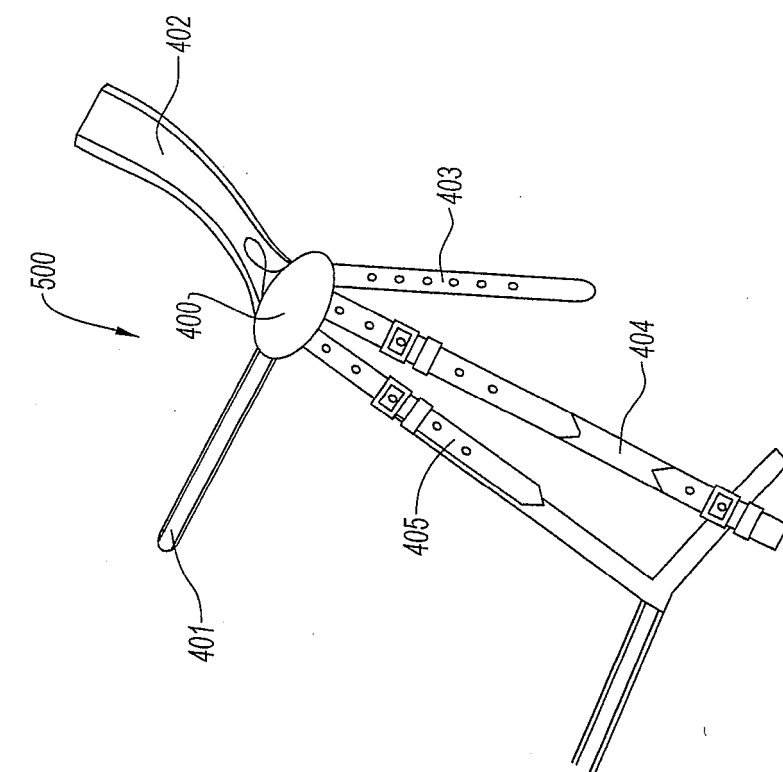


Fig. 9B

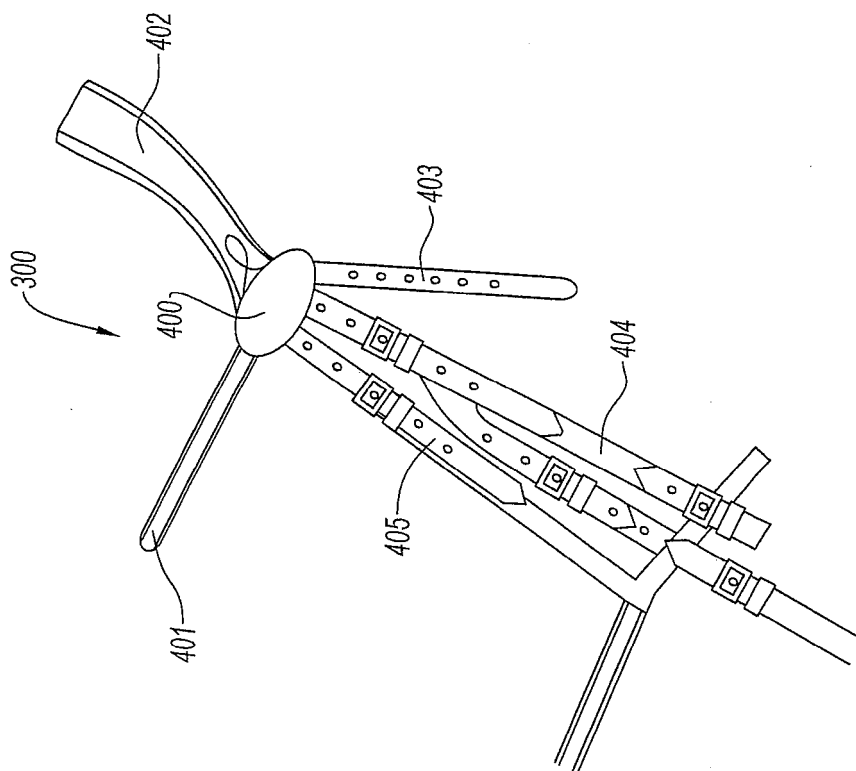


Fig. 9A

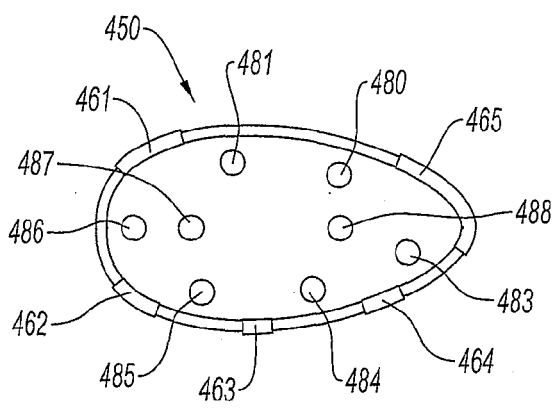


Fig. 11

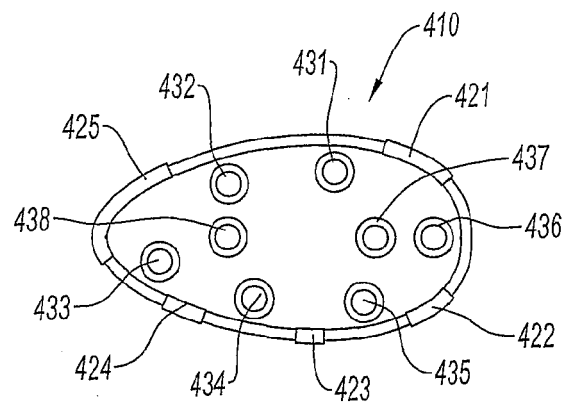


Fig. 10

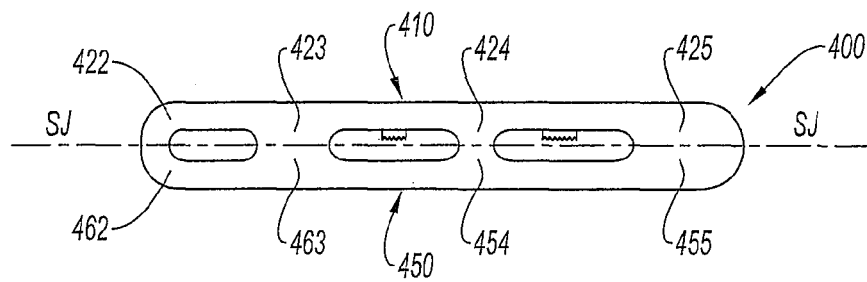


Fig. 12

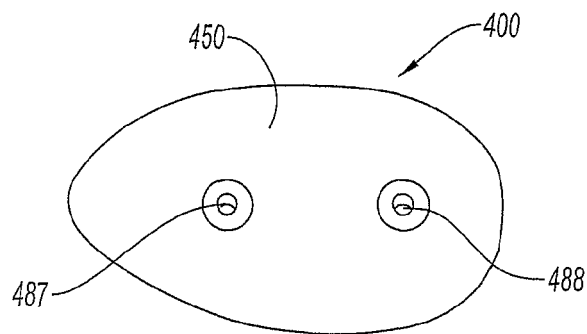


Fig. 13


**RAPPORT PARTIEL
DE RECHERCHE EUROPEENNE**

qui selon la règle 63 de la Convention sur le brevet
européen est considéré, aux fins de la procédure ultérieure,
comme le rapport de la recherche européenne

Numéro de la demande

EP 08 30 0285

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 4 852 336 A (GAMMILL FLOYD M [US]) 1 août 1989 (1989-08-01) * le document en entier *	1-9	INV. B68B1/02 B68B1/04 B68B5/00
A	US 3 174 261 A (FORREST CALDERHEAD) 23 mars 1965 (1965-03-23) * le document en entier *	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B68B B68C
RECHERCHE INCOMPLETE			
La division de la recherche estime que la présente demande de brevet, ou une ou plusieurs revendications, ne sont pas conformes aux dispositions de la CBE au point qu'une recherche significative sur l'état de la technique ne peut être effectuée, ou seulement partiellement, au regard de ces revendications. Revendications ayant fait l'objet d'une recherche complète: Revendications ayant fait l'objet d'une recherche incomplète: Revendications n'ayant pas fait l'objet d'une recherche: Raison pour la limitation de la recherche: voir feuille supplémentaire C			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		23 mars 2009	Espeel, Els
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

2

EPO FORM 1503 03 82 (P04E08)



**RECHERCHE INCOMPLETE
FEUILLE SUPPLEMENTAIRE C**

Numéro de la demande

EP 08 30 0285

Revendications ayant fait l'objet de recherches incomplètes:
1-9

Raison pour la limitation de la recherche (invention(s) non brevetable(s)):

Basée sur la description et les dessins, la revendication 1 est interprétée comme concernant 'un élément de harnachement destiné à l'équitation'. La recherche a été limitée dans le même sens.

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 30 0285

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-03-2009

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4852336 A	01-08-1989	AUCUN	

US 3174261 A	23-03-1965	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82